



OFFICE NOTARIAL DE LA TRINITE

56 Rue Fernand Clerc

97220 LA TRINITE (Martinique)

Téléphone: 05 96 58 20 23 / Télécopie: 05 96 58 48 08

Mail : etude97211.trinite@notaires.fr

Parking gratuit sur place

Réception sur rendez-vous les Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi de 08H à 13H00 et de 13H à 17H00
le Mercredi de 08H à 13H00

Me Sébastien TRIPET

Notaire

sebastien.tripet@notaires.fr

Me Julien MARRY

Notaire

julien.marry@notaires.fr

Successes et détenteurs des minutes de :

Me Alphonse BELHUMEUR

Me Bruno HAYOT

Me Eugène COGNET

Me Léon PETIT

Service Succession-Liquidation-Partage

Mme Hélène WACHTER

PRESCRIPTION Ange LAPU

111229 /ST /PE /30364

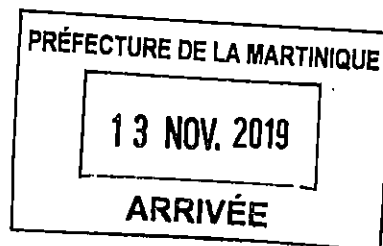
Monsieur le Préfet

PREFECTURE DE LA MARTINIQUE

Rue Louis Blanc (Angle de la rue Félix Eboué)

BP 647/648

97262 FORT DE FRANCE



Trinité, le 08 novembre 2019

Monsieur le Préfet,

En application du Décret n° 2017-1802 du 28 décembre 2017 relatif à l'acte de notoriété prescriptive portant sur un immeuble situé en Corse, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Mayotte ou à Saint-Martin, je vous prie de trouver sous ce pli un extrait de l'acte de notoriété prescriptive reçu par moi le 10 septembre 2019, concernant Monsieur Ange LAPU et ses héritiers.

Vous voudrez bien procéder à la publication de cet extrait sur le site internet de la Préfecture pendant une durée de cinq années.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Sébastien TRIPET

Membre d'une association agréée accepte le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom.

Le paiement des actes donnant lieu à publicité foncière devra obligatoirement être effectué par virement au-delà de 3 000 €.

Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)					
FR93	4003	1000	0100	0020	2772 D25
Identifiant International de la banque (BIC)			CDCGFRPPXXX		

Département	Service	Date	1	2	3
-------------	---------	------	---	---	---

Destination Département	
Service	

Partie destinée au rédacteur de l'acte

PRESCRIPTION Ange LAPU / 111229 /PE / ST

Rédacteur de l'acte
Maître Sébastien TRIPET Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Sébastien TRIPET et Julien MARRY», titulaire d'un office notarial à TRINITE, 56 rue Fernand Clerc

Nombre de
feuilles
utilisées

Nature et date de l'acte
NOTORIETE ACQUISITIVE DU 10 septembre 2019

4

ANCIEN PROPRIETAIRE

Inconnu

NOUVEAU PROPRIETAIRE

Madame Ange Angélique **GROUGI**, Employée de commerce en retraite, demeurant à LA TRINITE (97220) quartier Bellevue.

Née à SAINTE-MARIE (97230), le 3 octobre 1934.

Veuve de Monsieur Ange Rufin **LAPU** et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Raymond Ghislain **LAPU**, Gérant de société, demeurant à LA TRINITE (97220) quartier Bellevue.

Né à LA TRINITE (97220) le 14 août 1953.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Madame Véronique Alain **LAPU**, gérant de société, demeurant à LA TRINITE (97220) quartier Bellevue.

Née à LA TRINITE (97220), le 16 juillet 1954.

Veuve de Monsieur Laurent **MORAIN** et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Madame Rosette Nazaire **LAPU**, Secrétaire, épouse de Monsieur Sylvain Gildebert **BACOUL**, demeurant à GRIGNY (91350) 30 rue de la Ferme Neuve.

Née à LA TRINITE (97220) le 28 juillet 1955.

Mariée à la mairie de EVRY (91000) le 9 juillet 2005 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Madame Rose Nazaire **LAPU**, Adjoint administratif, épouse de Monsieur Michel Albert **JOLY**, demeurant à GROS-MORNE (97213) quartier Lesséma.

Née à LA TRINITE (97220) le 28 juillet 1955.

Mariée à la mairie de LA TRINITE (97220) le 5 juillet 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Département	Service	Date	1	2	3
-------------	---------	------	---	---	---

Partie destinée au rédacteur de l'acte

Feuille n°2

Monsieur Daniel Honorat **LAPU**, Transporteur, époux de Madame Ruth **NORDIN**, demeurant à LA TRINITE (97220) quartier Bellevue.

Né à LA TRINITE (97220) le 22 décembre 1957.

Marié à la mairie de LA TRINITE (97220) le 10 mai 1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Alain Prosper **LAPU**, Professeur, demeurant à FORT DE FRANCE (97200) Résidence Prestige LA MEYNARD escalier 23, appartement 413.

Né à LA TRINITE (97220) le 26 juin 1959.

Divorcé de Madame Clément Gina Marilyn **BASTE** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de FORT DE FRANCE le 4 octobre 2004, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Madame Agnès Bernadette **LAPU**, Commerçante, demeurant à LA TRINITE (97220) quartier Bellevue.

Née à LA TRINITE (97220) le 14 février 1961.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Hugues Alban **LAPU**, Chauffeur d'autobus, époux de Madame Christine **RELUT**, demeurant à LA TRINITE (97220) quartier Bellevue.

Né à LA TRINITE (97220) le 23 juin 1962.

Marié à la mairie de LA TRINITE (97220) le 13 juillet 2005 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Mademoiselle Jenny Hippolyte **LAPU**, Employée de commerce, demeurant à LA TRINITE (97220) quartier Bellevue.

Née à LA TRINITE (97220) le 13 août 1963.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Josué Amélius **LAPU**, ouvrier en bijouterie, demeurant à LA TRINITE (97220) quartier Bellevue.

Né à LA TRINITE (97220) le 5 janvier 1965.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Mademoiselle Ange-Berthe Clémence **LAPU**, Employée de commerce, demeurant à LA TRINITE (97220) quartier Bellevue.

Née à LA TRINITE (97220) le 11 octobre 1967.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.



13854*01

EXTRAIT D'ACTEDIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUESN° 2651-S-SD
(01-2018)
@internet-DGFIP

Département	Service	Date	1	2	3
-------------	---------	------	---	---	---

Partie destinée au rédacteur de l'acte

Feuille n°3

Monsieur Antony Roland **LAPU**, Contremaître, demeurant à EVRY (91000) 2, allée de la Butte Rouge.

Né à LA TRINITE (97220) le 13 mai 1972.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

IDENTIFICATION DU BIEN**Immeuble article un****DESIGNATION**Sur la commune de **LA TRINITE (MARTINIQUE) 97220, Quartier Bellevue,**

Une parcelle de terre.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
S	17	Bellevue	00 ha 10 a 30 ca

Immeuble article deux**DESIGNATION**Sur la commune de **LA TRINITE (MARTINIQUE) 97220, 5020 Chemin rural de la Levée,**

Une parcelle de terre.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
S	20	5020 CHE DE LA LEVEE (CR)	00 ha 06 a 70 ca

Etant ici précisé qu'il existe sur cette parcelle de terre une maison à usage d'habitation de type T4 édiée par Monsieur et Madame Ange LAPU il y a plus de cinquante ans.

EFFET RELATIF

Possession trentenaire.

EVALUATION

Pour la perception de la taxe de publicité foncière et de la contribution de sécurité immobilière, le BIEN est évalué à CENT VINGT MILLE TROIS CENTS EUROS (120 300.00 EUR).

DROITS

En fonction des dispositions de l'acte, la taxe de publicité foncière fixée par l'article 678 du Code général des impôts s'élève à la somme de :

				<u>Mt à payer</u>
Taxe départementale 120 300,00	x	0,70 %	=	842,00
Frais d'assiette				

Département	Service	Date	1	2	3
-------------	---------	------	---	---	---

<i>Partie destinée au rédacteur de l'acte</i>			Feuille n°4
842,00	x 2,14 %	=	18,00
TOTAL			860,00

CONTRIBUTION DE SECURITE IMMOBILIERE

En fonction des dispositions de l'acte, la contribution de sécurité immobilière fixée par l'article 879 du Code général des impôts s'élève à la somme :

Type de contribution	Assiette (€)	Taux	Montant (€)
Contribution proportionnelle taux plein	120 300.00	0,10%	120.00